

Guide de l'étudiant Vivre à Marrakech

Informations utiles et bonnes adresses
pour faciliter votre intégration à Marrakech

Étudier à l'ESAV ne se résume pas au contenu pédagogique de votre programme. Le style d'enseignement, l'environnement et l'ambiance sociale ont un impact considérable sur votre vie étudiante.



Dossier administratif :

Après votre admission, l'inscription à l'ESAV n'est définitive qu'après dépôt des documents suivants :

- 2 copies légalisées du diplôme de Baccalauréat (plus l'original pour vérification)
- Contrat financier légalisé
- 1 copie légalisée de votre pièce d'identité ou passeport
- 1 extrait d'acte de naissance

Pour les titulaires de Baccalauréat non marocain, soumettre en plus des pièces précitées :

- Attestation d'Authentification du Baccalauréat (document à demander auprès de l'ambassade du pays originaire du BAC au Maroc)
- Attestation d'équivalence du Baccalauréat (à demander en ligne : <https://equivalence.enssup.gov.ma/login>)

Pour les admis en 2ème année : mêmes documents en plus :

- Attestation de réussite en 1^{ère} année / ou diplôme
- Bulletins de notes des semestres 1 et 2.

Demande de Visa : (si nécessaire)

Après avoir été admis à l'ESAV, il est nécessaire de préparer son voyage vers le Maroc. Il faudra donc demander l'obtention d'un VISA dans le pays d'origine. L'ESAV fournit à l'étudiant une attestation d'inscription.

Conditions de séjour au Maroc :

Après son arrivée sur le territoire marocain, l'étudiant a trois mois de circulation libre durant lesquels il doit effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir sa carte de séjour. Les documents à fournir pour la carte de séjour sont (sauf modifications récentes) :

- Les copies des pages du passeport de l'étudiant qui contiennent : son identité, le cachet et la date de son entrée au Maroc.
- L'imprimé relatif à la demande de la carte de séjour remplie en deux exemplaires (à retirer directement auprès du commissariat)
- Des photos d'identité (6 à 8 photos)
- Contrat de bail, certificat de propriété ou toute autre pièce justifiant la résidence permanente de l'étudiant au Maroc
- Extrait du casier judiciaire
- Certificat médical
- La preuve de moyen de subsistance (attestation de bourse ou attestation bancaire)
- Attestation d'inscription



La demande de délivrance et de renouvellement des cartes de séjour doit être déposée auprès du service des étrangers de la Sûreté nationale à l'adresse suivante : Commissariat Central - rue Ibn Hanbal, Marrakech.

Informations pratiques :

Logement étudiant : Les étudiants peuvent loger en studio, appartement ou en résidence étudiante privée. Les loyers varient entre 2000 dhs pour un studio et 4000 dhs pour un appartement. Il est préférable de chercher dans le quartier où se situe l'école afin d'éviter les frais liés au transport.

Restaurants et cafés : Pour un déjeuner économique, les étudiants peuvent manger au sein de l'école (café du film) pour seulement 15 à 35 dhs. En dehors de l'école, il y a de nombreux restaurants et cafés abordables. L'emplacement le plus fréquenté par les étudiants pour manger à 5 minutes de l'école - quartier BADII.

Les services de santé : À Marrakech, vous trouverez deux types de services de santé : publics et privés. Les services de santé publics sont gratuits, contrairement aux services de santé privés. Une visite chez un médecin dans un hôpital ou un cabinet privé vous coûtera entre 150 et 400 Dh.

Assurance : Les étudiants sont assurés dans l'enceinte de l'école et pendant les périodes de stage à hauteur de 5000 Dh. En dehors de l'école, les étudiants peuvent également souscrire une assurance privée s'ils le souhaitent.

Transports : L'école est située à 5 Km du centre-ville. Pour se déplacer les étudiants peuvent utiliser les taxis ou les bus. Le petit taxi est rapide mais moins économique que le grand taxi ou le bus. Marrakech est également connue pour une circulation à deux roues (motos et vélos) pour ceux qui préfèrent ces moyens de transport.

Le BDE de L'ESAV : Le Bureau des Étudiants (BDE) de l'ESAV a pour mission de représenter les étudiants de l'école, de promouvoir l'expression artistique, de soutenir les initiatives culturelles et d'organiser des événements favorisant la vie étudiante, le développement créatif, la cohésion au sein de la communauté et entre les deux filières (Design Graphique & Numérique et Cinéma & Audiovisuel).

L'élection du BDE se fait au début de chaque année scolaire. Les étudiants inscrits ont tous le droit d'y postuler s'ils le souhaitent.

La carte d'étudiant est délivrée après inscription définitive, et donne droit à des avantages et des réductions tarifaires dans certains endroits et vous permet également d'emprunter des livres au sein de la médiathèque de l'école.

Bonnes adresses à Marrakech

Activité Culturelle : Marrakech abrite beaucoup de lieux culturels qui proposent une programmation riche et variée. La plupart de ces lieux sont également des partenaires de l'ESAV tels que :

Dar Bellarj

L'Institut Français de Marrakech

Le Musée Yves Saint Laurent

Le 18, Derb EL Ferane

L'Institut Cervantès

La maison de la photographie

En cas d'urgence :

Police : 190

Pompiers/ Ambulance : 150

SOS discrimination raciale : 114

Renseignements : 160

Renseignements internationaux : 120

Ce guide devrait vous aider à mieux vous intégrer et à profiter pleinement de votre expérience à Marrakech. Si vous avez des questions supplémentaires ou besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Service des admissions :

Ghita.aouiziz@esavmarrakech.com

+212 6 62 27 35 94

Service de scolarité :

Safa.lahbari@esavmarrakech.com

+212 6 66 03 88 52

Service Administratif et Financier :

Mohammed.boudlali@esavmarrakech.com

+212 6 65 13 91 64

esav

École Supérieure des Arts Visuels
المدرسة العليا للفنون البصرية
+٢١٢ ٦ ٦٢ ٢٧ ٣٥ ٩٤ | +٢١٢ ٦ ٦٦ ٠٣ ٨٨ ٥٢ | +٢١٢ ٦ ٦٥ ١٣ ٩١ ٦٤ | ٤٤٤٤٤٤